

REGLEMENT et DEROULEMENT du VIDE GRENIER

ARTICLE 1 : le présent règlement entraine l'acceptation par les participants.

ARTICLE 2 : le vide grenier se déroulera le 22 juin 2025 sur le parking, 20 rue de Saint Gence à Limoges. **Les horaires de vente sont de 8h à 17h. L'accueil des exposants se fera à partir de 6h jusqu'à 8h.** Aucun exposant ne pourra quitter son emplacement avant 15h sauf avis contraire des organisateurs.

ARTICLE 3 : les professionnels inscrits au registre du commerce ou/et auto-entreprise peuvent participer à ce vide grenier.

ARTICLE 4 : l'exposant accepte ce règlement, notamment les particuliers voulant participer à ce vide grenier, à savoir : limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par an selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : les organisateurs se réservent le droit de placage pour l'attribution des emplacements. Suivant le nombre de participants, ils seront amenés à délimiter les exposants par zone de classement de matériel. Afin d'éviter tous litiges avec les exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférentiel.

ARTICLE 6 : aucun matériel ne sera fourni (tables, chaises, parasols.....). Possibilité de laisser votre véhicule sur l'emplacement selon le forfait choisi.

ARTICLE 7 : il est interdit de vendre toute arme à feu, animaux de toutes sortes, et tous produits illicites. Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l'objet d'achat pour la manifestation.

ARTICLE 8 : les transistors ou toutes autres musiques d'ambiance ne sont pas autorisés.

ARTICLE 9 : pour respecter la réglementation, tous les prix de vente doivent être affichés.

ARTICLE 10 : tout exposant est responsable des dommages qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site.

ARTICLE 11 : l'exposant s'engage à ne laisser aucun objet sur son emplacement, des bacs poubelles seront prévus à cet effet.

ARTICLE 12: tout emplacement réservé, non réglé ou non occupé après 8h sera réattribué.

ARTICLE 13 : il ne sera effectué aucun remboursement après paiement. Une annulation sera possible pour un cas de force majeure qui devra être justifiée par un document (certificat médical, avis de décès.....). La pluie ne pouvant pas être une cause d'annulation.

ARTICLE 14 : les chèques seront encaissés le lendemain de la manifestation.

ARTICLE 15 : dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par courrier ou par téléphone. Les chèques seront restitués ou conservés pour une date de manifestation ultérieure selon le choix de chacun.

Bulletin d'inscription du vide-grenier le 22 juin 2025, 20 rue de Saint Gence

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

TEL : _____ MAIL : _____

N° SIRET (pour les professionnels) _____

PIECE D'IDENTITE : nature _____ N° _____

Délivrée par : _____ le: _____

joindre photocopie

TARIF : 2 € le mètre
1 : minimum 5 mètres, VL compris
2 : Camionnette ou VL+ remorque : 7 mètres

Emplacement sans véhicule ☐	2€ / mètre X	=	€
1: VL ☐	2€ X (5m minimum)	=	€
2: camionnette ou VL avec remorque ☐	2 € X (7m minimum)	=	€

Chèque à établir à l'ordre du CLUB DES SUPPORTERS DE L'USAL

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT : matériel exposé à la vente = cocher les cases utiles

Vaisselle, divers ménager, linge, vêtement	☐	Articles sport, loisirs	☐
Meubles, tableaux,	☐	Matériel professionnel, collection	☐
Livres, disques, jouets	☐	Vélos, motos (joindre certificat immatriculation)	☐
Articles jardin, outillage, bricolage, piscine	☐	Autres (à préciser)	

A envoyer avant le 17 juin à :

Club des supporters de l'USAL, 78 avenue de Louyat, 87100 LIMOGES

CONTACTS et RENSEIGNEMENTS : Martine au 06 89 95 01 76 ou Daniel au 06 08 56 32 93

mail : simonet.martine329@orange.fr



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Madame, Monsieur: _____

Demeurant: _____

Atteste ne pas avoir participé comme exposant à plus de deux manifestations de la même nature au cours de l'année civile.

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire

Club des supporters de l'USAL
78 avenue de Louyat
87100 Limoges
Association loi 1901 N° 872001712
agrée par le Ministère des Sports

REGLEMENT et BULLETIN D'INSCRIPTION Du VIDE-GRENIER

Organisé par le **CLUB DES SUPPORTERS de l'USAL**

Le Dimanche 22 JUIN 2025
de 8h à 17h

Parking stade de l'athlétisme
20 rue de Saint Gence
à Limoges

CONTACTS et RENSEIGNEMENTS :

Martine au 06 89 95 01 76 ou Daniel au 06 08 56 32 93

mail : simonet.martine329@orange.fr
clubsupptersusal@gmail.com